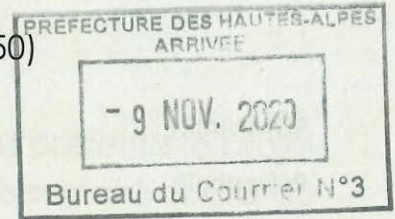


DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DE MOLINES-EN-QUEYRAS (05350)



REVISION GENERALE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

PLU arrêté le : 11/03/2019

PLU approuvé le : 15/10/2020

LE MAIRE
GARCIN Valérie



Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.
Mail : nicolas.breuillot28@gmail.com



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Préambule	4
ORIENTATION 1 : Consolider l'attractivité touristique communale.....	5
ORIENTATION 2 : Pérenniser le développement à l'année.....	7
ORIENTATION 3 : Modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain	8
ORIENTATION 4 : Intégrer les paysages l'environnement et le patrimoine dans les projets d'aménagement communaux	9



Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables présente le projet communal pour la douzaine d'années à venir. Il est le document cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »*



ORIENTATION 1 : Consolider l'attractivité touristique communale

OBJECTIFS

ACTIONS

Augmenter la capacité d'accueil touristique notamment les lits chauds

- Assoir le potentiel touristique de la commune en renforçant le potentiel d'hébergements touristiques notamment de type résidences hôtelières sur la station ;
- Maintenir l'offre d'établissements hôteliers sur la commune ;
- Conforter le potentiel de logements touristiques et secondaires dans les hameaux ;
- Permettre l'accueil d'hébergements touristiques insolites ;
- Favoriser la réhabilitation des lits touristiques existants ;
- Maintenir le camping de Pierre-Grosse ;

Valoriser le cœur de station

- Valoriser les espaces publics sur la station ;
- Piétonniser le cœur de station ;
- Créer un cheminement doux entre le village et la station ;

Diversifier les activités touristiques

- Conforter les activités d'été (randonnée, VTT, Trail, ...) ;

S'assurer de la pérennité et de la suffisance des réseaux

- Répondre aux besoins des populations actuelles et futures en matière d'alimentation en eau potable ;
- S'assurer du traitement des eaux usées dans le respect des normes et du zonage d'assainissement ;



- Favoriser la gestion alternative des eaux pluviales ;
- Programmer l'extension des réseaux d'énergie en adéquation avec le projet communal ;
- Développer les réseaux numériques dans le cadre du SDTAN du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.



ORIENTATION 2 : Pérenniser le développement à l'année

OBJECTIFS	ACTIONS
Relancer la dynamique démographique communale en lien avec le développement de l'économie locale	<ul style="list-style-type: none">➤ Augmenter la population d'une trentaine d'habitants d'ici 12 ans ;
Augmenter et diversifier l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none">➤ Créer une trentaine de logements (hors résidences secondaires) d'ici 12 ans ;➤ Proposer des terrains constructibles à destination d'habitation, en extension des hameaux de Gaudissart, Pierre Grosse et le Chef-Lieu ;
Maintenir et développer les services et équipements de proximité en lien avec l'augmentation souhaitée de la population	<ul style="list-style-type: none">➤ Pérenniser les services administratifs ;➤ Maintenir l'école en appui avec le développement démographique ;➤ Créer une salle polyvalente ;➤ Renforcer l'offre de stationnement ;
Entretien et développer l'activité économique à l'année	<ul style="list-style-type: none">➤ Consolider les commerces existants sur les hameaux et la station ;➤ Maintenir et développer les activités artisanales existantes ;
Maintenir les activités agricoles	<ul style="list-style-type: none">➤ Définir des zones agricoles pour protéger durablement le paysage et l'agriculture ;➤ Protéger les espaces agricoles remarquables, ou à forte valeur identifiés par l'étude agricole du PNR du Queyras ;



ORIENTATION 3 : Modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain

OBJECTIFS

Modérer la consommation d'espace dans le respect de la réglementation nationale et pour préserver les espaces naturels et agricoles caractéristiques de l'identité communale

Maitriser le développement urbain diffus notamment autour des villages et de la station

ACTIONS

- Limiter la consommation d'espace à environ 4 ha de terrains constructibles ;
- S'assurer d'une densité minimale de construction en imposant une densité minimale de 20 logements / ha sur les fonciers stratégiques
- Combler prioritairement les dents creuses ;
- Limiter le mitage ;
- Favoriser le développement communal à proximité des hameaux et de la station ;
- Autoriser une extension limitée des habitations isolées ;



ORIENTATION 4 : Intégrer les paysages l'environnement et le patrimoine dans les projets d'aménagement communaux

OBJECTIFS

ACTIONS

Veiller au maintien des caractéristiques paysagères communales

- Préserver les socles paysagers et agricoles des hameaux ;
- Préserver de l'urbanisation les poches de respiration dans le tissu urbain ;
- Assurer l'intégration paysagère de la station et de ses extensions ;
- Inscrire l'extension de l'urbanisation dans la silhouette villageoise et le grand paysage ;

Assurer la préservation du patrimoine bâti communal

- Protéger les éléments de patrimoine remarquables ;
- Préserver les caractéristiques architecturales des bâtisses traditionnelles ;
- Favoriser des constructions adaptées au caractère architectural communal ;

Préserver les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité et favoriser le développement durable

- Préserver les secteurs à enjeux écologiques forts et notamment les zones humides ;
- Favoriser le développement de constructions dites durables et les systèmes d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables ;
- Inciter à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

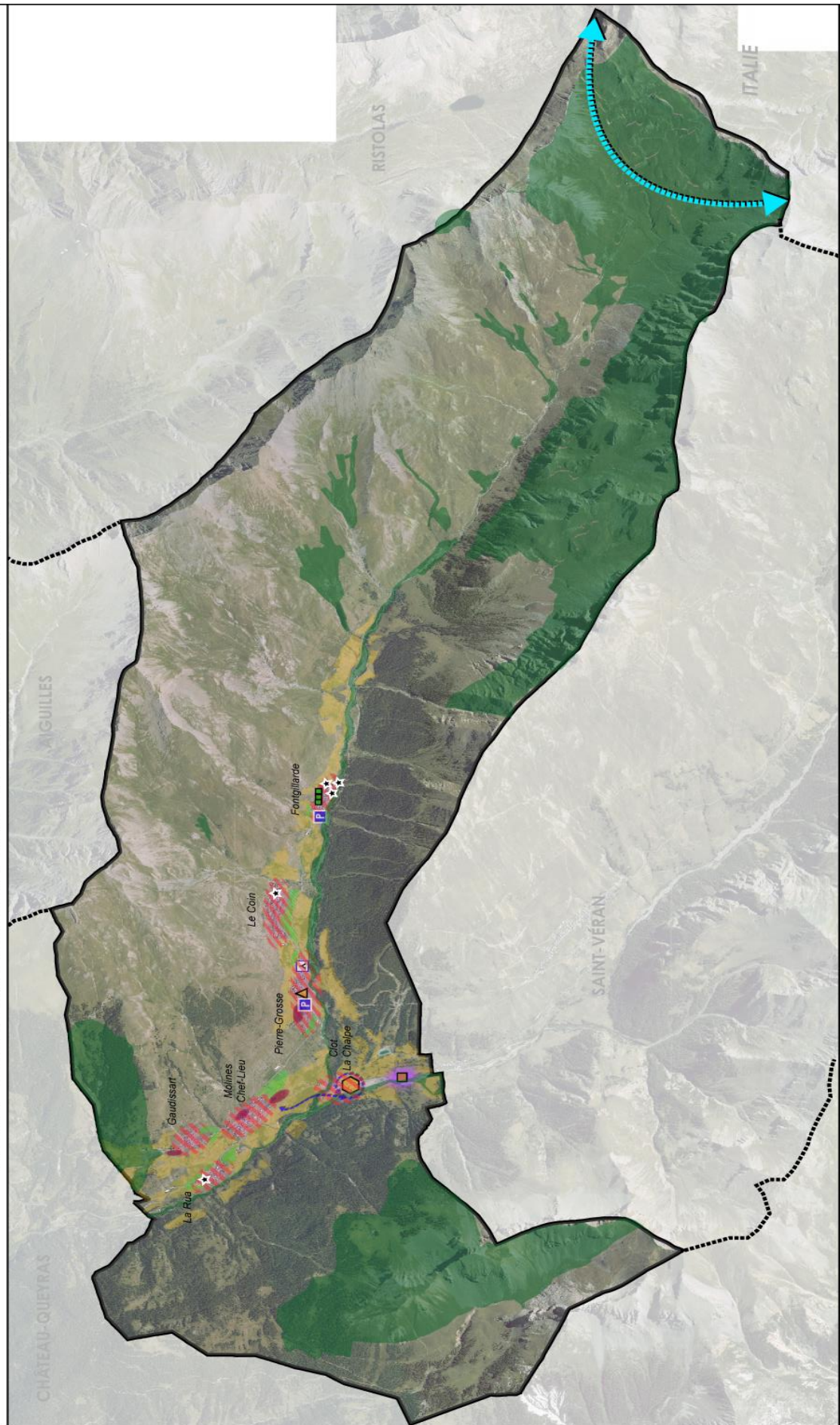
Assurer la préservation du Col Agnel

- Veiller au maintien du site naturel du Col Agnel et en préserver sa biodiversité importante


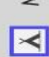






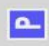







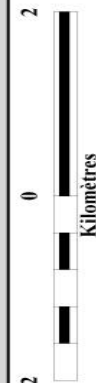


Commune de Mollines-en-Queyras - Révision générale du PLU - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Orientations 1, 2 et 4 : Consolider l'attractivité touristique communale / Pérenniser le développement à l'année / Intégrer les paysages l'environnement et le patrimoine dans les projets d'aménagement communaux





<p><u>1ère ORIENTATION</u></p> <p>OBJECTIF 1 : AUGMENTER LA CAPACITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE NOTAMMENT LES LITS CHAUDS</p> <p>Conforter le potentiel de logements touristiques et secondaires dans les hameaux</p> <p>Maintenir le camping de Pierre-Grosse</p> <p>OBJECTIF 2 : VALORISER LE COEUR DE LA STATION</p> <p>Valoriser les espaces publics sur la station</p> <p>Piétonniser le coeur de station</p> <p>Créer un cheminement doux entre le village et la station</p>	<p><u>2ème ORIENTATION</u></p> <p>OBJECTIF 2 : AUGMENTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS</p> <p>Proposer des terrains constructibles à destination d'habitation, en extension des hameaux de Gaudissart, Pierre Grosse et le Chef-Lieu</p> <p>OBJECTIF 3 : MAINTENIR ET DEVELOPPER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE EN LIEN AVEC L'AUGMENTATION SOUHAITEE DE LA POPULATION</p> <p>Maintenir l'école en appui avec le développement démographique</p> <p>Créer une salle polyvalente</p> <p>Renforcer l'offre de stationnement</p> <p>OBJECTIF 4 : ENTREtenir ET DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE A L'ANNEE</p> <p>Consolider les commerces existants sur les hameaux et la station</p> <p>Maintenir et développer les activités artisanales existantes</p> <p>OBJECTIF 5 : MAINTENIR LES ACTIVITES AGRICOLES</p> <p>Définir des zones agricoles pour protéger durablement le paysage et l'agriculture</p> <p>Protéger les espaces agricoles remarquables, ou à forte valeur identifiés par l'étude agricole du PNR du Queyras</p>	<p><u>4ème ORIENTATION</u></p> <p>OBJECTIF 1 : VEILLER AU MAINTIEN DES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES COMMUNALES</p> <p>Préserver les socles paysagers et agricoles des hameaux</p> <p>Préserver de l'urbanisation les poches de respiration dans le tissu urbain</p> <p>OBJECTIF 2 : ASSURER LA PRESERVATION DU PATRIMOINE BÂTI COMMUNAL</p> <p>Protéger les bâtiments aux caractéristiques patrimoniales remarquables</p> <p>OBJECTIF 3 : PRESERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES, LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE ET FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE</p> <p>Préserver les secteurs à enjeux écologiques forts et notamment les zones humides</p> <p>OBJECTIF 4 : ASSURER LA PRESERVATION DU COL AGNEL</p> <p>Veiller au maintien du site naturel du Col Agnel et en préserver sa biodiversité importante</p>
    	      	  
		<p>14 rue Caffé 05200 Embrun 04.82.46.51.80 contact@alpicite.fr</p> <p>Alpicité Urbanisme, Paysage, Environnement</p> <p>Réalisation : C. BRACCALENTI - Alpicité - 2018 Source : Ortho Photo 2013</p>